

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Convention d'occupation précaire d'un terrain communal d'Hauteville situé à « Trépont » à Monsieur Georges Tibias

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir : M. PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).
Mmes CARRARA Carole (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), GRITTI Delphine (pouvoir à M. PESENTI Philippe).

Membres absents excusés, sans pouvoir : BOURGEAIS Didier, DUSSUYER Régis.

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, DRHOVIN Jacques, FRAISEAU Alain, GENOD Patrick, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PETIT Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme BERTHET Claire.

Soit : 37 présents, 3 pouvoirs.

Monsieur le Maire délégué, Bernard ARGENTI, fait part à l'Assemblée qu'un terrain communal cadastré E 521 situé à « Trépont » d'une superficie de 1 ha 09 a 31 ca est libre et fait part d'une demande de location.

Une convention d'occupation précaire a pris effet à compter du 01 janvier 2020 pour une période d'un an reconductible tacitement entre la Commune Plateau d'Hauteville, propriétaire, et Monsieur Georges Tibias, domicilié à Cormaranche-en-Bugey.

Elle vaut donc titre d'occupation précaire au bénéfice du titulaire qui en contre partie en assurera l'entretien. La clôture ne sera pas prise en charge par la Commune.

Le montant de la location est, selon l'arrêté préfectoral, de 33 points dans la catégorie 7.

Le montant est donc de 30 € pour l'année 2020 selon la délibération, payable le 31 décembre de chaque année.

Il est possible de mettre fin à cette présente convention à tout moment par les deux parties avec préavis de 6 mois.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

-ACCEPTE la signature de ladite convention par Monsieur le Maire délégué d'Hauteville qui est consentie par la Commune de Plateau d'Hauteville au profit de Monsieur Georges Tibias.

-DIT que la convention prend effet rétroactivement au 01 janvier 2020 pour une période d'un an, reconductible tacitement.

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN